

RÈGLEMENT 01-277-33

RÈGLEMENT DE CONCORDANCE
MODIFIANT LE RÈGLEMENT
D'URBANISME DE
L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-
MONT-ROYAL AFIN DE REMPLACER
LA CATÉGORIE H.7 PAR LA
CATÉGORIE E.5(3) DE LA ZONE 0446

À LA SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2006, LE CONSEIL DÉCRÈTE :

1. Le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) est modifié par le remplacement de la catégorie H.7 par la catégorie E.5(3) de la zone 0446 et, à cet effet, l'annexe A de ce règlement, intitulée « PLANS », est modifiée par :

1° le remplacement du plan intitulé « PLAN DES USAGES PRESCRITS » par le plan joint au présent règlement et intitulé « ANNEXE 1 – PLAN « USAGES »;

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE 1 – PLAN « USAGES »

CERTIFICAT

DE LA PROCÉDURE D'ADOPTION

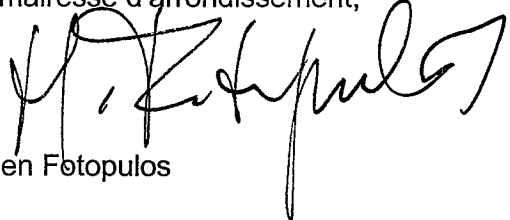
Avis de motion	6 novembre 2006
Résolution d'adoption	4 décembre 2006
Certificat de conformité	21 janvier 2007
Publication complétée	
Entrée en vigueur	21 décembre 2006

Le secrétaire d'arrondissement,



Marc Chiasson

La mairesse d'arrondissement,



Helen Fotopulos